

OPPOSITION SUR CHÈQUE OU CHÉQUIER



**Je suis client Société Générale
et j'ai égaré un de mes chèques
ou tout mon chéquier. Comment
dois-je procéder?**



**Je peux contacter
le Centre de Relation
client au +225 27 20
20 10 10**

1. Je suis reçu par un téléconseiller
2. Je suis authentifié
3. Je fournis les informations nécessaires pour mon opposition (les motifs, le numéro des chèques sur lesquels l'opposition doit être effectuée)
4. Je reçois la confirmation de la mise en opposition de mon chèque/chéquier
5. Je suis informé(e) du montant de l'opposition qui est de

15 000FCFA.

Lorsque je ne dispose pas des numéros de chèque, l'opposition sera effectuée sur les chèques non encaissés. Le téléconseiller me fournira des informations complémentaires en cas de besoin.



**Je peux me rendre en agence
pour effectuer mon opposition
de chèque**

1. Je suis reçu par mon conseiller
2. Je fournis un courrier à mon conseiller indiquant les informations nécessaires pour
3. La mise en opposition (le motif, le numéro des chèques sur lesquels l'opposition doit être effectuée)
4. Je reçois la confirmation de la mise en opposition de mon chèque/chéquier
5. Je suis informée du montant de l'opposition qui est de

15 000FCFA.

Lorsque je ne dispose pas des numéros de chèque, l'opposition sera effectuée sur les chèques non encaissés. Mon conseiller me fournira des informations complémentaires en cas de besoin.